

## Les métiers au contact des animaux - Partie 4 : les métiers du commerce et de l'élevage **Vendeur animalier**

Le vendeur en animalerie travaille dans un magasin spécialisé en vente d'animaux vivants de compagnie ou dans un rayon animalerie de grand magasin ou de grande surface. Sa fonction de conseiller de clientèle est primordiale.

Il entretient les locaux et les cages des animaux, ce qui occupe une grande partie de son temps : hygiène des animaux et attrait pour les acheteurs. Cette tâche s'effectue tous les jours de la semaine, ce qui peut imposer de travailler le week-end.

Il procède à la vente des espèces disponibles et des articles liés aux animaux (nourriture, cages, laisse, colliers). Cette vente s'accompagne presque toujours de conseils à la clientèle, y compris des conseils sur la santé de l'animal ; le vendeur doit donc connaître les caractéristiques des espèces qu'il propose.

Il peut également veiller aux approvisionnements, passer les commandes et gérer l'installation.

### Études / Formation

Les diplômes les plus adaptés pour exercer ce métier sont :

- Bac pro technicien conseil-vente en animalerie,
- Bac pro conduite et gestion de l'élevage canin et félin,
- BTSA technico-commercial, spécialité animaux d'élevage et de compagnie.

Dans le cadre de l'alternance il existe :

- Un certificat de capacité vendeur en animalerie,
- Un certificat de formation en vente conseil en animalerie,
- Un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) de vendeur en jardinerie, option animalerie,
- Un BPA (Brevet Professionnel Agricole) travaux d'élevage canin et félin.

Dans chaque magasin, au moins l'un des vendeurs doit être titulaire d'un certificat de capacité délivré par la préfecture (descriptif plus bas). Ce certificat facilite la promotion dans le métier, par exemple vers le poste de responsable de rayon.

Un vendeur animalier peut travailler à son compte.

### Salaire

Un débutant gagne le SMIC (1458 € brut mensuel). Un responsable de rayon est payé aux environs de 1 500 / 1 600 € mensuels, avec, selon les cas, un intéressement à la vente.

### Éleveur

L'élevage concerne toutes sortes d'animaux, des chevaux aux escargots, en passant par les chiens et les reptiles. Certains animaux, comme ceux de la ferme, sont élevés pour la consommation ; d'autres, comme les chats, les chiens ou les NAC, le sont pour leur compagnie.

L'éleveur gère son élevage comme une entreprise. Polyvalent, il est à la fois gestionnaire, comptable, commercial, éducateur... C'est un métier qui nécessite un fort investissement en temps, en argent et en matériel ; l'éleveur est disponible, jour et nuit, pour surveiller, nourrir et soigner ses animaux.

### Études/formation

Un CAPA production animale ou un BPA (Brevet Professionnel Agricole) travaux de production animale ou travaux d'élevage canin et félin permettent d'être employé dans un élevage ou une exploitation agricole.

Pour détenir son propre élevage, il faut au minimum un Bac professionnel :

- Le Bac pro conduite et gestion de l'exploitation agricole, option productions animales. Il se prépare en 2 ans après un CAPA.
- Le Bac pro conduite et gestion d'exploitation agricole, option production du cheval.
- Le Bac pro conduite et gestion de l'élevage canin et félin.

Le certificat de spécialisation agricole en élevage avicole, caprin, laitier, porcin... permet de compléter sa formation. Il est possible de poursuivre par un BTSA analyse et conduite des systèmes d'exploitation ou un BTSA productions animales, en bac +2. Ce diplôme ouvre les portes du métier de conseiller technique auprès de chefs d'exploitation par exemple. Pour obtenir les aides financières à l'installation, il faut justifier d'un Bac professionnel.

### Salaire

Le salaire d'un éleveur est variable en fonction du type d'élevage et de l'activité inhérente.

### Inséminateur

L'inséminateur est un spécialiste de la reproduction animale assistée. Il conseille l'éleveur de bovins, de porcins, d'ovins ou d'équidés et l'aide à planifier les périodes de fécondation et le rythme des naissances selon les besoins de son exploitation. Il sélectionne les meilleurs reproducteurs afin d'améliorer la qualité du troupeau. Il maîtrise toutes les techniques de l'insémination artificielle, c'est-à-dire sans rapport physique entre les animaux.

L'inséminateur surveille ou effectue lui-même les opérations qui conduisent à l'insémination : prélèvement du sperme sur un reproducteur, mise en paillettes, stockage, contrôle, transport et injection. Il connaît les animaux et fait preuve de calme et d'habileté.

L'inséminateur est généralement spécialiste d'une espèce d'animal : bovins (vaches, taureaux), porcins (porcs, sangliers), caprins (chèvres), ovins (moutons) ou équidés (chevaux, poneys, ânes).

L'inséminateur est employé par un centre ou par un haras agréé par le ministère de l'Agriculture. Il est rattaché à une zone géographique et se déplace chez les éleveurs de cette zone. L'activité est rythmée par les cycles de la reproduction, plus importante en hiver qu'en été.

Les métiers au contact des animaux - Partie 4 : les métiers du commerce et de l'élevage



## Études / Formation

Pour devenir inséminateur, il faut être titulaire du CAFTI (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Technicien d'Insémination). Aucune formation préalable n'est exigée. Le cursus s'effectue en contrat de professionnalisation.

D'autres diplômes du secteur agricole/élevage sont les bienvenus :

- CAPA production agricole, spécialité animale,
- BPA travaux de production animale, option ruminants,
- Bac pro CGEA (Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole) option système à dominante élevage,
- BTSA productions animales,
- BTSA analyse et conduite des systèmes d'exploitation,
- BTSA analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques.

Avec une formation complémentaire, un inséminateur peut se diriger vers la sélection génétique en devenant technicien supérieur ou ingénieur sélectionneur.

## Salaire

Environ 1 700 € brut par mois + primes pour un inséminateur débutant.

## Responsable d'une pension ou d'un chenil pour animaux

La pension pour animaux permet de confier son animal de compagnie à des personnes spécialisées dans la garde d'animaux : elles sauront veiller à leur état de santé et leur bien-être.

Cela implique donc de créer un lieu d'accueil pour animaux domestiques, équipé d'installations spécifiques conformes aux normes en vigueur.

Le responsable de la pension assure la garde des animaux et leur rapporte les soins et l'alimentation nécessaire à leur bien-être. Il veille également à l'hygiène et l'entretien des locaux.

Le chenil est une dénomination de pension accueillant plus de 9 animaux. Il doit satisfaire aux conditions réglementées : les installations et les équipements sont régulièrement contrôlés. Par exemple, la nourriture doit être de bonne qualité et l'accès à l'eau suffisant, les animaux doivent disposer d'un espace de détente et de liberté au minimum de 5 m<sup>2</sup> et doivent pouvoir se mouvoir sans être tenu en laisse. Les animaux sont détenus dans des lieux clos pour qu'ils ne puissent s'en échapper ni causer de tort à autrui ni à eux-mêmes. Les chenils n'accueillent que les animaux en bonne santé et possédant des carnets de santé à jour.



## Etudes/formation

Le responsable d'une pension ou d'un chenil pour animaux doit détenir un Certificat de Capacité Animalier et être assuré.

Le Certificat de Capacité est une autorisation administrative officielle qui permet d'exercer le métier en lien avec les animaux. Il est obtenu par demande auprès de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) ou de la DDVS (Direction Départementale de la Vie Sociale). Le formulaire est accompagné d'informations explicatives relatives au projet, du plan détaillé des installations et des équipements conformes à la réglementation. Ce certificat est délivré aux personnes justifiant de connaissances et de compétences au regard des animaux domestiques avec une évaluation des connaissances (QCM) ou la possession d'un diplôme reconnu par l'Etat (Arrêté du 5 Août 2005 relatif à la liste des diplômes, titres et certificats requis pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques) et qui ont une expérience professionnelle d'au moins trois ans.

Le responsable de pension répond également aux règles de la réglementation des pensions canines (article 8 de la Convention Européenne relative à la garde d'animaux à titre commercial) :

- il s'engage à tout mettre en œuvre contre tout mauvais traitement ayant un effet néfaste sur la santé de l'animal,
- il assure aux animaux qui lui sont confiés une hygiène de vie décente.

## Salaire

La journée d'hébergement pour un chien ou un chat varie de 12 à 25 €.

## Ingénieur en élevage et productions animales

L'ingénieur en élevage et productions animales conçoit et supervise des programmes expérimentaux au sein d'unités de recherche sur les élevages bovins, ovins, porcins, caprins ou avicoles.

Il est à la tête d'une équipe qui cherche à innover et moderniser des techniques, à renforcer des règles et à adapter des normes en matière d'élevage (hygiène, alimentation, qualité, sécurité, rentabilité...). Il met au point des protocoles de production en tenant compte de leurs contraintes, il assure le suivi des animaux, présente et exploite les résultats des tests, traite les données, interprète et valide ces résultats et les observations effectuées. Il rédige des publications scientifiques destinées à diffuser les avancées obtenues.

En tant qu'expert, il participe également à des réunions professionnelles, conseille les éleveurs. Il travaille généralement en équipe avec des assistants et des techniciens de recherche.

Ses missions peuvent le conduire à travailler le week-end et à réaliser de nombreux déplacements sur le terrain.

## Etudes/formation

Les ingénieurs de productions animales sont issus d'écoles spécialisées en agronomie et biologie animale, recrutés à l'issue de classes préparatoires (Bac+2), de diplômes universitaires au niveau Master, de BTSA productions animales ou de DUT en biologie, biochimie et agroalimentaire.

- Ecoles Nationales Supérieures d'Agronomie (ENSA) : Paris, Montpellier, Toulouse, Dijon,
- Agro Campus Ouest,
- ISARA Lyon,

Les métiers au contact des animaux - Partie 4 : les métiers du commerce et de l'élevage

- ISA Lille...

Certaines universités assurent également des enseignements de haut niveau dans le domaine de l'élevage de la biologie animale (Limoges, Tours, Rennes 1...).

Ces ingénieurs accèdent à des responsabilités de direction de laboratoires, de centres ou d'unités de recherche ; ce métier est propice aux évolutions de carrière.

### Salaire

Le salaire d'un ingénieur débutant est de l'ordre de 2400 € à 2800 € bruts par mois selon son statut et la nature de l'entreprise.